



République Française

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du Vendredi 29 novembre 2019

Nombre de membres : 19  
En exercice présents : 15  
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 22 novembre 2019

Le vingt-neuf novembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

**Étaient présents :** Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Guilhem DURAND, Christine GRANIER, Thierry VERZENI, Olivia GHIBAUDDO, Frédéric NADAL, Marie-Christine PORCHEZ, Régis MAHE, Sandrine BRUSQUE, Mme Sabine THOMAS, Lionel VERNET, Thierry FABRE, Laetitia GIL, Philippe SUPERSAC,

**Absents représentés :** Franck SALVAGNAC (pouvoir à M. Pascal DELIEUZE), Mme Fabienne DRON-MAILLARD (pouvoir à Mme Marie-Christine PORCHEZ), David HORNSBY (pouvoir à M. Guilhem DURAND),

**Absents excusés :** Mme Chantal COMBACAL,

**Secrétaire :** Mme Sandrine BRUSQUE

### CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

**VU** le budget de la collectivité,

**VU** le tableau des effectifs existant,

**CONSIDÉRANT**, qu'il convient de créer un emploi permanent à temps complet pour satisfaire au besoin d'entretien et de réalisation de travaux dans les bâtiments communaux au titre de la sécurité des personnes et des biens, à la bonne santé des équipements communaux...

**CONSIDÉRANT** que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

**Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE** la création d'un emploi permanent à temps complet sur la base de 35h hebdomadaire, au grade d'adjoint technique territorial (filère administrative – catégorie C), dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier, d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs et de procéder au recrutement.
- **INSCRIT** les crédits au budget.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

**Le Maire,**

**Pascal DELIEUZE**

Transmission au représentant de l'État le 03/12/2019  
Affichage / Publication le 03/12/2019

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
À Saint-Jean-de-Fos, le 03/12/2019

Signé : Le Maire